

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

- Reclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

**MUPRAS** : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

Maladie

Dentaire

Optique

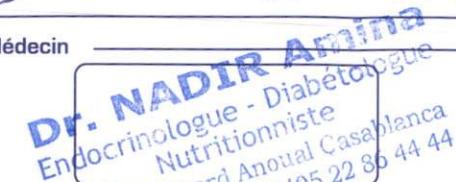
Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 1196 Société : R.A.M 133960  
 Actif  Pensionné(e)  Autre :  
 Nom & Prénom : RAM RAM MAFAT  
 Date de naissance : 02/03/1950  
 Adresse : Sidi 7 Alouf ESCANDA IN 10225 casa  
 Tél. 06.14.29.41.89 Total des frais engagés : 2686,20 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 10/10/2022

Nom et prénom du malade : MARTAH SAADIA

Age : 1956

Lien de parenté :

Lui-même  Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

Diabète Type 2

Affection longue durée ou chronique :  ALD  ALC Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CRSP Le : 10 Oct 2022

Signature de l'adhérent(e) : RD

### RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
20 OCT 2022	O		300,00	DR. NADIR AIT AÏCHA Endocrinologue - Diabetologue Nutritionniste Boulevard Anoual Casablanca Tél. 05 22 86 44 86/05 22 86 44 44

### EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournissoir	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE MAHMOUD Télé. 05 22 97 39 81 - Sidi Mahdi	10-10-22	2686,20

### ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

### AUXILIAIRES MEDICAUX

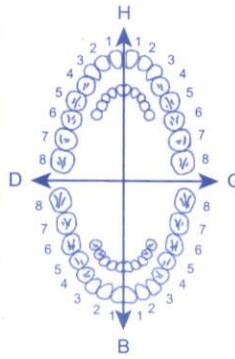
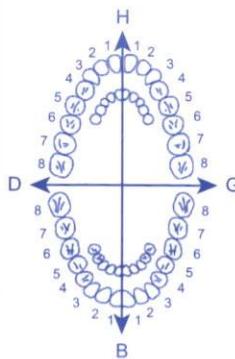
Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	
PARA POTENIEL MEDICAL Lot. El Maâa, N°385 Sidi Mahdi Casablanca Tél. 05 22 53 58 89	10/10/22					300,00

### RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

#### Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	Coefficient des Travaux
				
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			Coefficient des Travaux
	H	25533412 00000000 00000000 35533411	G	21433552 00000000 00000000 11433553
	B			MONTANTS DES SOINS
		[Création, remont, adjonction] Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession		DATE DU DEVIS
				DATE DE L'EXECUTION

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS      VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

PARA POTENTI MEDICAL  
Lot. B N°385  
Sidi Maârouf - Casablanca  
Tél.: 05 22 33 58 89

à cas Le 10/10/21

Facture N°

26

M. Maktah Souadha

Quantité	désignation	Prix	Montant
3	Bandelettes Réactives	1000	3000
<u>HT</u>	<u>TVA 20%</u>	<u>TTC</u>	
250,00	50,00	300,00	
ARRêtez la présente facture à la somme de:			
Trois cent Dirhams			
Patente: 36124512			
<u>P.C.</u> : 390310			
<u>I.F.</u> : 402 64 157			
<u>I.C.E.</u> : 00081 36 9000 80			

**Docteur NADIR Amina**

**Spécialiste**

Endocrinologue - Diabétologue  
Nutritionniste



**الدكتورة نديرة أمينة**

**طبيبة أخصائية في**

أمراض السكري - أمراض الغدد - التغذية  
الاضطرابات الهرمونية

أمراض الغدة الدرقية - السمنة - الكوليستيرول  
النحافة - تأخر النمو والبلوغ

Diabète - Goitre - Cholestérol - Obésité  
Maireur - Retard de croissance et de puberté

## ORDONNANCE

Casablanca le, 10 OCT 2022 الدار البيضاء في :

M - Mme :

Natash Saïdia

419.00 X3

- Fouigis somps

16/600 mg apres le repas le matin

1182.00

- Rybosteg 15 (Flescta) 5340.00 x3

- Rebet

870mg 1 Jour dans l'este

- Retosciem 26 (-300)

Appliquer le sur une aile

PHARMACIE MAHMOUD  
Mme. KHATIB L Meryem  
34, Lot Seïda / Sidi Maâouf  
Tél. 0522 97 39 87 Casablanca

Dr. NADIR Amina  
Endocrinologue - Diabétologue  
Nutritionniste  
Boulevard Anouar Casablanca  
Tél. 05 22 86 44 44 - 05 22 86 44 44  
En cas d'urgence : 06 61 08 89 86

Bandelettes éjectives  
~~100,00 x 3~~  
~~(2 Contiées / jour)~~

300,00

PAPA PHARMACEUTICAL MEDICAL  
Lot : 001101 N°385  
Sidi M'hamed - Casablanca  
Tél.: 05 22 33 58 89

Dr. NABIR AMR  
Endocrinologue - Diabétologue  
Nutritionniste  
182, Boulevard Anoual Casablanca  
Tél.: 05 22 86 44 86/05 22 86 44 44

Maphar  
Bd Alkmia N° 6, QI,  
Sidi Bernoussi, Casablanca  
Forxiga 10 mg cp pell b28  
P.P.V : 419,00 DH  
6 118001 185023

53 140

53 140

53 140

87,00 DH  
LOT: 2020394  
DLM: 05/2025

5x3ml  
Ryzodeg® FlexTouch®  
100 unités/ml  
Solution injectable en stylo prérempli  
insuline déglucométhylée/insuline Asparte  
PPV : 1182,00 MAD



8-9564-73-250-

Maphar  
Bd Alkmia N° 6, QI,  
Sidi Bernoussi, Casablanca  
Forxiga 10 mg cp pell b28  
P.P.V : 419,00 DH

6 118001 185023

Maphar  
Bd Alkmia N° 6, QI,  
Sidi Bernoussi, Casablanca  
Forxiga 10 mg cp pell b28  
P.P.V : 419,00 DH

6 118001 185023